



## **CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU BON DE COMMANDE POUR SERVICE**

1. Le client a décidé de travailler avec le CNRC en raison des ressources uniques offertes par ce dernier et il ne s'attend pas à ce que le travail de celui-ci dans le projet entre en concurrence avec des firmes canadiennes. Ni le nom du CNRC ni aucune mention du CNRC ne peuvent être utilisés dans des activités promotionnelles du client sans le consentement écrit préalable du CNRC.
2. Le client peut reproduire tout document contenu dans les produits à livrer.
3. À moins qu'il y ait une autre entente entre les parties, les renseignements communiqués au CNRC par le client demeurent confidentiels pendant une période de trois (3) ans depuis la date de leur communication, pourvu que ces renseignements, s'ils sont sous la forme écrite, qu'ils portent la mention "Confidentiel" ou s'ils ne sont pas sous la forme écrite, qu'une description écrite portant la mention ci-dessus soit soumise au CNRC dans les vingt (20) jours de leur divulgation. L'information contenue dans les produits à livrer doit être gardée confidentielle.
4. Le CNRC se dégage de toute responsabilité pour tout défaut ou retard dans l'exécution des services attribuable à une situation indépendante de la volonté du CNRC ainsi que pour toute inexactitude des renseignements fournis, des conseils donnés ou des opinions exprimées. Aucune promesse n'est formulée quant aux résultats précis à attendre des services. Le CNRC s'engage à ne divulguer aucun renseignement technique dont l'institut participant sait que la divulgation violerait les droits de tierces parties. Toutefois, le CNRC ne garantit pas que les renseignements techniques accompagnant les produits à livrer n'enfreignent pas les droits d'un tiers en vertu d'un brevet actuel ou à venir. Aucune réclamation ne peut être adressée au CNRC au titre de dommages indirects ou inconditionnels et aucune réclamation ne peut excéder le coût des services.
5. Les biens du client expédiés au CNRC le sont aux risques du client et sous la responsabilité de ce dernier et, à moins que le client ne demande au CNRC de les lui renvoyer à ses propres frais avant l'échéance du présent contrat, le CNRC est autorisé à en disposer.
6. Les bons de commande de plus de 5 000 \$ ne seront pas acceptés. Les termes de paiement seront définis par le Service des finances du CNRC.
7. Taux des taxes, si applicable :
  - Taxe sur les biens et services de 7 %, n° d'inscription 121 491 807
  - Taxe de vente du Québec de 7,5 %, n° d'inscription 1006 178 088
8. Les paiements sont effectués par chèque libellé à l'ordre du "Receveur général - Conseil national de recherches du Canada" et envoyé à l'adresse suivante :
  - Comptes débiteurs
  - Conseil national de recherches du Canada
  - 1200, chemin Montréal
  - Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R6
9. Le CNRC peut suspendre son exécution de toute obligation assumée aux termes de la présente entente tant qu'il n'a pas reçu le paiement anticipé prévu ou tant que des paiements exigibles sont en souffrance.



- 10.** Des intérêts calculés au taux d'un pour cent (1 %), composés mensuellement (taux annuel de 12,68 %), sont exigés pour les montants arriérés. Ils courent à partir de la date à laquelle le paiement devient arriéré jusqu'à la date à laquelle celui-ci est reçu. Le CNRC peut modifier le taux d'intérêt exigé moyennant un préavis de deux mois. Le Client ou le Collaborateur est tenu de verser des frais d'administration de 25 \$ pour tout chèque impayé par sa banque.